

LE PUBLICISTE.

DECADI 20 Thermidor, an VII.



Bruit de la prise d'Alexandrie par les austro-russes. — Détails sur ce qui s'est passé à Marseille à la nouvelle de la résolution qui admet la députation des Bouches-du-Rhône. — Prise de deux postes importants par la garnison de Fenestrelles. — Séance de la société des Jacobins. — Adoption de la résolution concernant l'emprunt forcé. — Nouvelles diverses

ITALIE.

Gènes, le 7 thermidor.

Notre inaction militaire a continué pendant une douzaine de jours, tandis que l'armée de Naples se réunissoit peu à peu à nous, par la rivière du Levant, & que des renforts commençoient à arriver par le Ponent. Le général préparoit pour les premiers jours de thermidor, un mouvement dont le but étoit de sommer la citadelle d'Alexandrie; mais il falloit le préparer de manière à en assurer, autant que possible, le succès; car un revers nous feroit d'abandonner entièrement la Ligurie & toute l'Italie, & de rentrer sur nos frontières. Malgré ces motifs, nous allions partir & marcher en avant, lorsque nous avons appris la triste nouvelle qu'Alexandrie s'est rendue le 3 de ce mois. On ne doit cependant que des éloges à la belle défense de Gardanne.

Nota. Quoique la reddition d'Alexandrie soit positivement annoncée dans cette lettre, nous avons des raisons d'en douter, soit par la comparaison des dates, soit parce qu'on n'en avoit encore aujourd'hui reçu aucune espèce de nouvelles au ministère de la guerre.

Une lettre du général Suchet, datée de Nice le 12 thermidor, ne parle pas non plus de la prise d'Alexandrie.

A L L E M A G N E.

Munich, le 9 thermidor.

Le nouvel électeur continue de faire des changemens dans l'administration de la Bavière. Le clergé paroît avoir perdu son influence. Il n'y a plus que des francs-maçons & des illuminés à la tête des affaires.

L'intrigue amoureuse de l'électrice douairière avec le musicien Eck, est maintenant le sujet de toutes les conversations. Eck, en quittant la Bavière, eut à peine mis le pied sur le territoire de Salzbourg, qu'il fut arrêté par un détachement d'Autrichiens & conduit à la forteresse de Salzbourg.

Augsbourg, le 12 thermidor.

Le corps auxiliaire russe qui traverse, dans ce moment, le Haut-Palatinat, continuera sa route par la Souabe sur deux colonnes. La première colonne comprendra toute l'infanterie & les Cosaques. La première division de cette colonne arrivera ici le 16 de ce mois. La deuxième division est attendue les 20, 21 & 22. La seconde colonne, composée de toute la cavalerie & de l'artillerie, marche sur trois divisions, & ne doit arriver ici que le 2 fructidor. On présume que le 17 elle pourroit bien être rendue à Schaffouse, sur le Rhin.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Marseille, le 9 thermidor.

Le jour où nos jacobins apprirent la résolution des cinq-cents qui admettoit la députation des Bouches-du-Rhône, ils furent féliciter le bureau central, & lui demandèrent les drapeaux qui étoient placés à l'ancien club, pour les porter en triomphe au nouveau. Ils lui demandèrent en même tems plusieurs bustes d'hommes de la révolution, avec les tambours de la ville & son tambour-major. Le bureau central adhéra de suite à leurs demandes. Ils se promenerent ainsi dans toute la ville au bruit des cris de *vive la constitution de 1793! à bas les thermidoriens! à bas Micoulin!* & en lançant mille imprécations contre les partisans de la constitution de l'an 3. Le commandant de la place, toujours sage, toujours prévoyant, ne sachant d'où venoit ce tumulte, envoya ses agens pour faire arrêter cette troupe qui avoit à sa tête le citoyen Mallet, que le directoire, trompé sans doute par de faux renseignemens, vient de nommer commissaire auprès de l'administration du Midi. Les commissaires Gebet & Capelain, agens de la police, furent insultés par ces séditieux, & obligés de se retirer avec le détachement de troupes qu'ils avoient, pour ne pas exposer la ville à être mise à feu & à sang par des hommes qui étoient la plupart armés de bâtons, stilets, poignards, & autres armes visibles. Le général Quantin se détermina à faire une proclamation à ce sujet.

Le lendemain, les mêmes individus recommencèrent la même scène que la veille; ils allèrent par groupes dans la ville, en chantant *vive la constitution de 93!* & étant conduits par les fameux cadet Vincent, Geoffroi & autres meneurs du club; ils entrèrent dans plusieurs cafés, s'y firent donner les journaux; & feignant d'en lire les sommaires, ils criaient: *Mort à Micoulin et consorts; rétablissement de la constitution de 1793!* Ceux qui étoient présents furent forcés, sous peine de bastonnade, de se mettre à genoux. Le citoyen Sieyes, frère du directeur, étant de retour de Naples, a été témoin de ces scènes, & pourra, de vive voix, en rendre compte au directoire.

Le bureau central & le club sont d'accord, & menent tout ici vers le régime de 1793. L'ex-conventionnel Granet, aujourd'hui municipal & président du club, avoit, ces jours derniers, invité le général Quantin à se rendre à la séance: c'étoit pour lui demander quatre pièces de canon & 1200 fusils. Le général répondit qu'il n'avoit pas de canons; que s'il en avoit, il les enverroit à l'armée d'Italie; que quant aux fusils, il en donneroit à ceux qui iroient à la frontière, & non à ceux qui vouloient mettre le désordre

dans la ville. Cette réponse ne satisfait pas le président Granet ni ses amis ; & le général Quantin , qu'il vantoit auparavant , n'est plus aujourd'hui qu'un chouan , un partisan des triumvirs & de Barras , dont on se flatte que la chute est prochaine.

Saint-Lô, le 16 thermidor.

Notre département est de nouveau infesté par la chouannerie. Les brigands se sont portés sur le canton d'Isigny , ont enlevé toutes les armes , & forcé le poste qui s'est replié sur Saint-Hilaire & Mortain. Les membres de l'administration municipale de Ducé ont été contraints de se retirer à Avranches ; ils sont menacés de la mort , s'ils reparoissent.

Une autre troupe de brigands s'est dirigée sur Lahaye-Possuel , où elle a enlevé les munitions ; elle ne s'est retirée qu'après avoir désarmé les gendarmes & dévasté leurs maisons.

Mais ce qui allarme sur-tout les habitans paisibles , c'est l'évasion du mont Saint-Michel de trois fameux chefs de chouans , nommés David , dit Cœur-de-Lion ; Augéard-Blanc-d'Amour , & Chavoy , dit Saint-Louis. Le pere & le frere de David ont été arrêtés , en vertu de la loi sur les otages. Ils sont aussi accusés de n'être pas étrangers à cette fuite.

Avant-hier le canon se faisoit entendre du côté de l'embouchure des Veys. Nous n'avons pas encore de renseignements officiels ; mais il circule que divers bâtimens de guerre se sont approchés de la côte , pour faire une fausse attaque.

Paris, le 19 thermidor.

Le général Championnet a transmis au directoire un rapport du chef de brigade Massel , commandant à Penestrelles , qui rend compte de la prise exécutée , avec beaucoup d'ardeur & de courage , de deux postes importans , les *Cols des Penêtres* , & des *Fatieres*.

— On dit que le citoyen Carrier-Saint-Clément , frere du banquier Carrier de Villadavré , est allé à Berlin terminer la négociation relative aux diamans de la ci-devant couronne , qui y avoient été déposés à la banque royale , il y a déjà long-tems , par le citoyen Perceval. La banque avoit prêté sur ce gage , cinq millions. Il est question , dit-on , de les lui abandonner si elle veut en donner encore deux.

— Dans la dernière assemblée des banquiers & des négocians tenue chez le ministre des finances , le 16 au soir , quinze commissaires ont été nommés pour concerter l'exécution des engagements pris avec le gouvernement. Voici leurs noms : Perregaux , Millet , Futchiron , Barillon , Dejoly , Auguste , Cevennes , Germain , Sabattier , Ouvrad , Carrier , Dufrayes , Lefebvre , Lemercier , Marmot , Thibon. Cette commission est entrée sur-le-champ en fonctions.

— Le général Morand qui doit succéder à Verdier , dans commandement de la place de Paris , est attendu un de ces jours.

— La 79^e demi brigade arrive demain , décadi. Bernadotte n'a point voulu chercher à en imposer , en faisant habiller ces troupes avant leur entrée à Paris. Les habitans de cette immense commune jugeront par eux-mêmes , du dénucement absolu de nos défenseurs. Ils verront par leurs propres yeux , qu'on n'a point exagéré leur misere. Ces braves savent , au reste , porter avec un juste orgueil , des baillons qui montrent à découvert leurs glorieuses cicatrices.

— On s'étoit trop pressé d'annoncer le départ du général Moreau : il ne doit remettre le commandement qu'à Joubert lui-même ; & ces deux généraux ont dû se réunir le 13 de ce mois à Savone.

— Révelliere a fait distribuer aujourd'hui un mémoire justificatif au corps législatif. Les jacobins lui ont , assurément , fait insinuer de se présenter au conseil lors de l'accusation ; qu'il n'y auroit rien contre lui , s'il vouloit accuser Barras , & l'entraîner par-là hors du directoire. Larévelliere a répondu qu'il défendrait tous ses collègues ; qu'il ne les croyoit pas plus coupables que lui ; & qu'il étoit incapable de se prêter au rôle infâme d'accusateur de Barras ; qu'il étoit possible à ses ennemis de le faire mourir , mais qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de le forcer à se déshonorer.

— Le directoire a ordonné au ministre de la police de faire sans délai les recherches & de prendre les mesures nécessaires pour découvrir & livrer aux tribunaux les auteurs , imprimeurs & afficheurs d'un placard incendiaire , ayant pour titre : *Guerre à mort aux Jacobins*.

— Le ministre des finances vient d'ordonner la restitution au citoyen Boyer-Fonfrede des étoffes saisies dans son magasin , & que les préposés des douanes avoient considérées comme anglaises.

— Le ministre de la guerre , voulant assurer le service des étapes & convois militaires , les fait mettre dans chaque département , & en présence de l'administration centrale , en adjudications publiques pour l'an 8.

— Les citoyens du département de la Seine donnent l'exemple de l'empressement à payer leurs contributions.

La recette de la troisieme décade du mois de messidor , a produit en bons , coupons ordonnancés , &c. 497,895 fr. ; en numéraire , 148,330 fr. Total , 646,225 fr.

La recette de la premiere décade de thermidor a produit en bons , coupons ordonnancés , &c. 1,340,425 fr. ; en numéraire , 244,943 fr. Total , 1,585,368 fr.

L'augmentation de la recette est donc de 909,142 fr.

— Le bruit répandu par l'agiotage que les pieces de 5 fr. frappées en l'an 7 , n'avoient pas la même valeur des anciennes , est démenti par l'administration des monnoies.

— Adet , ex-ministre au Etats-Unis ; Poebollo & Fréron , ex-conventionnels , sont , dit-on , sur les rangs pour l'agence de la Guadeloupe.

— Le citoyen Vaugois , ex-conventionnel , a succédé dans la place de régisseur ds l'octroi de Poitiers , au citoyen Gay-Vernon , nommé à une autre place.

— Le vice-amiral Thevenard est à Paris depuis plusieurs jours.

— La rue du Mail a été cernée l'avant-derniere nuit , ou plutôt hier matin de très-bonne heure. On y a arrêté plusieurs personnes qui étoient sans passe-port ou qui en avoient de faux.

— Magimel , quai des Augustins , vient de publier le *Précis historique de Massena dans les Grisons et l'Helvétie* , par Marès , officier du génie. Suivant l'auteur , nous n'avions point d'abord plus de 25 mille hommes à l'armée d'Helvétie , & les fournisseurs la faisoient monter à 60 mille hommes , & le ministre Schérer pour la solde à 60 mille : il ajoute que jusqu'au tems où il écrivit , nous avons eu dix mille hommes tant tués que blessés ; que les ennemis en ont eu le double ; & que 25 mille français , sur de mauvaises positions , ont retenu 60 mille hommes qui avoient le choix de leur campement.

— On lit dans le journal *des Doubs* , qu'un courrier dépêché par le général Massena , dans la nuit du 6 au 7 , à l'administration centrale du Doubs , lui a demandé des grains pour les cent dix mille hommes qu'il commande actuellement.

— Les chouans se multiplient d'une manière effrayante dans les départemens de l'Ouest. Ils levont des hommes jus-

qu'aux portes bleu-ciel , galles Anglais , tume.

— Dans p Gayonne , de merie. Le d hussards.

— Les let tance à une e du duc de B Jacobi est par

— On mar Grenville y

— Il n'a p le bruit , de f maritimes en corsaires n'on couper court ports de la N le roi de Dan aux corsaires

Il est assez semblable po même été bea les lettres du sdes de l'An coalition.

Société séan

Conson & D sur la tournire le corps législat du royalisme , c

tenir l'énergie Vachart s'élev leur tendent , c

Les considératio avec des jouets si on veut sauve

demande , quan au corps législat diable par la q lorsque vous l'a

entière accuse c jusqu'à ce qu'ils pour demander de la royauté ,

Blique. Bonin demand

cherche des dilu de conjurer l'ora

Edix Lepellet que des dangers

trappés ; des auf (On applaudit)

calomnie notre tution en nomm

constitution qui des secrétaires. C

gonois ; mais u l'orateur annon

projet d'adresi Abna , député

il-il , qu'on doi

es ex-directeurs

montres , parce q

éjoué les mance

république ! s'

leurs ont mis to

en venir à bo

es , d'articuler

qu'aux portes de Mayenne. Ils sont habillés en carmagnole bleu-ciel, galon de laine blanc, gilet rouge, et disent que les Anglais, qu'ils attendent sous peu, auront le même costume.

— Dans plusieurs cantons du département de Lot & Garonne, des brigands ont attaqué & poursuivi la gendarmerie. Le directoire y fait passer le 12^e régiment de Hussards.

— Les lettres d'Allemagne mettent une grande importance à une entrevue récente & secrète du roi de Prusse & du duc de Brunswick, à la suite de laquelle le baron de Jacobi est parti pour Vienne.

— On mande de Berlin, que la mission de sir Thomas Grenville y étant achevée, il va quitter cette capitale.

— Il n'a pas pu être question, comme on en a répandu le bruit, de fermer la Baltique aux corsaires des puissances maritimes en guerre. La Baltique est une mer clause où les corsaires n'ont jamais pu entrer. Mais il paroît que, pour couper court à tous les différens qui s'éleveroient dans les ports de la Norvège entre les corsaires français & anglais, le roi de Danemarck a pris le parti de fermer lesdits ports aux corsaires de toutes puissances belligérantes.

Il est assez probable que la Suède a adopté une mesure semblable pour ses propres ports, à moins qu'elle n'ait même été beaucoup plus loin, comme s'accordent à le dire les lettres du Nord, & qu'elle n'ait été poussée par les subsides de l'Angleterre à joindre ses troupes à celles de la coalition.

Société séante aux Jacobins. — Séance du 18 thermidor.

Corson & Didier parlent successivement & dans le même sens sur la tournure que prennent les affaires publiques. Ils pensent que le corps législatif ne peut trop se prononcer contre les manœuvres du royalisme, qui ne calomnie les réunions que dans l'espoir d'atténuer l'énergie des républicains.

Vachet s'élève avec force contre le système des *considérations* : elles tendent, dit-il, à ménager certains hommes qui ont fait à leur patrie ce que Pitt & Suwarow ne feroient jamais à la leur. Les *considérations* sont la marotte du jour. On endort le peuple avec des jouets d'enfans. Plus de foiblesse, plus de *considérations* si on veut sauver la patrie. Faudra-t-il donc toujours que le peuple demande, quand il auroit droit d'ordonner ? Ici l'orateur s'adresse au corps législatif, & il s'écrie : Législateurs, vous avez pris le diable par la queue, (éclats de rire), nous ne serons sauvés que lorsque vous l'aurez pris par la tête. — Applaudissemens. La France entière accuse certains hommes. Ne devroit-on pas s'en assurer jusqu'à ce qu'ils soient mis en jugement. Qu'un cri général s'élève pour demander la punition des traîtres, des voleurs, des suppôts de la royauté, & alors la patrie sera triomphante. *Vive la république.*

Bonin demande que la réunion s'occupe sans relâche de la recherche des dilapidateurs, dont les intrigues ont pour but, dit-il, de conjurer l'orage qui gronde sur leurs têtes coupables.

Félix Lepelletier. — Depuis deux jours cette tribune n'a retenti que des dangers de la patrie ; les hommes du 50 prairial en ont été frappés ; dès aujourd'hui ils ont remporté une victoire éclatante.

On applaudit. Le ministre de la police a fait un faux rapport ; il a calomnié notre réunion. Il nous reproche d'avoir violé la constitution en nommant un régulateur ; mais qu'il cite l'article de cette constitution qui nous défend de nommer même un président & des secrétaires. Qu'un simple citoyen se trompe à cet égard, je le conçois ; mais un fonctionnaire public... c'est impardonnable. L'orateur annonce qu'il va lire, au nom du bureau d'instruction, un projet d'adresse au corps législatif.

Aéna, député aux cinq-cents, obtient la parole. C'est demain, dit-il, qu'on doit lire, pour la troisième fois, la dénonciation contre les ex-directeurs, & c'est aujourd'hui que leurs satellites se sont montrés, parce qu'ils se croyoient forts ; mais les républicains ont jeté les manœuvres des nouveaux cli chiens & des voleurs. (*Vive la République ! s'écrie-t-on de toutes parts*) ; les cli chiens & les voleurs ont mis tout en œuvre pour empêcher notre réunion ; n'ayant pu venir à bout, ils l'ont calomniée. Je les somme, ces monstres, d'articuler un seul fait contre nous. Je suis bien surpris que

Fouché, arrivant de la Hollande depuis deux jours, ait osé démentir son prédécesseur, Bourguignon, qui avec la franchise d'un ministre républicain, avoit dévoilé les complots du royalisme. Fouché en a imposé à la France entière ; il a déversé la calomnie sur une masse de citoyens qui ne s'étoient réunis que pour répondre à l'appel des représentans du peuple, à l'appel de la patrie en danger. Freres & amis, les cli chiens ont essayé leurs forces ; ils ont demandé l'impression d'un rapport mensonger ; mais les patriotes du conseil, qui sont décidés à périr s'il le faut pour sauver la république, ont invoqué l'ordre du jour, & ils l'ont obtenu à force d'énergie, de constance & de fermeté. Citoyens, c'est demain que se lit l'acte d'accusation des directeurs. S'il n'est pas admis, n'en accusez pas tous les représentans du peuple, accusez-en la faction des voleurs. (*Applaudissemens universels.*)

Félix Lepelletier donne lecture de l'adresse annoncée. Quelques développemens accueillis par de nombreux applaudissemens, précèdent plusieurs propositions dont voici les principales :

« Rétablir dans le gouvernement l'esprit démocratique ; assurer la garantie & la liberté des sociétés politiques ; rapporter toutes les lois contraires à la constitution ; établir une éducation égale & commune ; donner des propriétés aux défenseurs de la patrie ; ouvrir des ateliers publics pour détruire la mendicité ; faire peser sur les riches les charges de la guerre ; établir une chambre de justice qui fasse rendre gorge aux voleurs ; faire une fédération générale ; réprimer les monstrueux abus qui naissent des arrêtés du directoire ». (*Applaudissemens.*)

On demande une seconde lecture des propositions. Marchand vote l'impression à six exemplaires pour chaque membre de la réunion : c'est le moyen, dit-il, de faire connoître clairement quel est le principe qui nous dirige. Notre seul but est la liberté, l'égalité, la république. Le projet d'adresse que vous venez de lire servira à chacun de nous de catéchisme constitutionnel. J'insiste pour l'impression de ce projet & le renvoi au bureau d'instruction qui le pesera de nouveau dans sa sagesse.

Leort appuie le renvoi ; il pense que l'adresse ne contient pas assez de faits. Par exemple, il voudroit qu'on désignât les contre-révolutionnaires qui tiennent encore, dit-il, en leurs mains le sort des grandes communes ; & il met dans ce nombre le commandant de Marseille.

On demande que l'adresse soit mise aux voix.

Lyon. — J'appuie l'impression à six exemplaires. Je déclare que je partage les principes qui font la base de l'adresse ; mais la rédaction ne peut-elle pas donner prise à la malveillance ? (*Murmures.*) Citoyens, s'il n'y a pas ici liberté d'opinion, je me retire de la tribune. (*Parlez, parlez, crie-t-on.*) Eh bien ! plusieurs propositions m'ont paru inconstitutionnelles. Je n'en citerai qu'une. (*L'ordre du jour.*) Gardons-nous de toute précipitation. Si j'ai bien entendu, on nous fait dire que nous exprimons le vœu du peuple. La constitution défend aux sociétés particulières, s'occupant de questions politiques, de se qualifier de sociétés populaires. Nous n'avons donc pas le droit d'exprimer le vœu du peuple, mais bien seulement le nôtre. Je demande le renvoi au bureau d'instruction.

Félix Lepelletier relit la phrase ; il pense que le préopinant l'a mal interprétée ; cependant, pour ne pas effaroucher, dit-il, ceux qui sont si chatouilleux, tels que le nouveau ministre de la police, il ne s'oppose pas à ce qu'elle soit changée.

La réunion arrête que l'adresse sera imprimée, signée individuellement, & envoyée au corps législatif.

Copie d'une lettre de Barbé-Marbois, à un de ses amis.

Sinnamary, 24 brumaire an 7.
Je relève d'une longue & cruelle maladie, mon cher ami, & je ne vous écris que quatre lignes.

Huit d'entre nous ont fué. Aubry, dit-on, est mort à Démerary (1). Figure le sort des autres.

Des huit restés, six sont morts ; Murinais, Tronçon, Bourdon, Laville-Heurnois, Rovere & Brottier. Deux restent, Lafond & moi. Si l'on ne nous tire pas d'ici avant l'été prochain, nous périrons infailliblement.

Je vous embrasse tendrement. *Signé, BARBÉ-MARBOIS.*
P. S. Des nouveaux & nombreux déportés, le tiers est mort en deux mois ; le reste est dangereusement malade.

MINISTERE DE LA GUERRE.
Paris, 18 thermidor an 7.

Aux généraux commandans des divisions militaires et aux commandans de place.

Je suis instruit, citoyen-général, que les prisonniers de guerre,

(1) On a su depuis son arrivée à Hambourg.

abusant de l'hospitalité que leur donne la république, cherchent, par des excès, à porter le trouble dans l'ame des citoyens. Vous voudrez bien, au reçu de ma lettre, réprimer par toute la sévérité des loix ceux qui ne reconnoissent pas la protection qu'ils en reçoivent. Vous les ferez traduire devant un conseil de guerre.

Toujours magnanime, le gouvernement français ne descendra jamais à des représailles interdites par l'humanité. Il est loim de vouloir jamais traiter les prisonniers ennemis, par les principes qui dirigent les puissances coalisées, envers les nôtres. Nous voulons soumettre au frein de l'ordre les perturbateurs. Que la loi, rigoureuse, impassible, réprime les délits; mais avant tout, que la surveillance les prévienne.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS

Séance du 19 thermidor.

Après la lecture de la correspondance, qui contient plusieurs adresses de félicitations sur la journée du 30 prairial, le conseil entend quelques rapports sur des objets particuliers. — L'impression en est ordonnée.

Montpellier fait la troisième lecture du projet d'accusation contre les ex-directeurs: la lecture faite, on demande que le conseil se forme en comité général.

Le président annonce que Bertrand (du Calvados) réclame la parole pour dénoncer un fait important avant la formation du comité.

Bertrand a la parole & dit que les ennemis publics cherchent, par tous les moyens, à faire sortir la représentation nationale de la ligne constitutionnelle. Ils méditent de faire demander, par les réunions politiques, que les ex-directeurs soient jugés révolutionnairement & ostracisés. Mais, ajoute Popinant, nous avons fait le 30 prairial pour la constitution, & c'est par notre respect pour la constitution que nous le couronnerons.

Oui, oui, s'écrient tous les membres en se levant.

Bertrand continue & dit qu'on ne parviendra pas non plus à égaler la masse respectable des citoyens qui forment les réunions politiques. Les brouillons lancés à dessein parmi elles sont signalés. Il a cru, au reste, devoir faire connaître ces faits. Révéler ces desseins perfides, c'est les déjouer.

On réclame de toutes parts l'impression; elle est ordonnée, & le conseil se forme en comité secret.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 19 thermidor.

Lebrun fait le rapport sur la résolution relative à l'emprunt forcé de 100 millions. Un zèle trop ardent, peut-être, dit-il, nous a fait rendre la loi du 10 messidor & contraints d'employer cette mesure. Il dépend au moins de nous de ne donner notre adhésion qu'au mode de répartition & de perception qui présentera le moins d'inconvénients. Lebrun applaudit aux changements qu'a subis le nouveau projet; l'échelle de progression adoptée est à la fois plus avantageuse & plus juste. La richesse mobilière, si incertaine, si importante pour l'activité commerciale, y est assez ménagée pour faire cesser les inquiétudes que la première résolution avoit fait naître, & l'intervention du jury aura le bon effet d'empêcher qu'elle ne parvienne à se soustraire aux sacrifices de l'emprunt. La prudence auroit dû suggérer des règles fixes d'évaluations, afin d'empêcher que ces évaluations ne soient faites par l'ignorance ou les passions. On peut craindre que le vague des expres-

sions ne fasse saisir les négocians & les manufacturiers honnêtes, au lieu d'atteindre les fortunes scandaleuses, comme c'est l'intention de la résolution. On peut craindre que pour un grand nombre de citoyens les délais accordés pour le paiement ne soient trop courts dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons; le défaut de paiement donnera lieu à des rigueurs qu'il faut bien souffrir, puisque nous sommes réduits à la triste nécessité d'avoir recours à de pareilles opérations. Le jury de révision n'est qu'une faveur illusoire; il faudroit payer d'avance des sommes beaucoup trop considérables, pour que beaucoup de citoyens puissent profiter de cette faveur. On ne peut disconvenir que la résolution n'ait été améliorée sous quelques rapports; mais elle conserve les vices inséparables de tout impôt progressif.

Notre collègue Lejourdan nous avoit proposé un autre moyen, mais il n'auroit pas produit la somme désirée; & nous sommes réduits à vous dire, que vous ne pourrez avoir que des projets mauvais, tant que la loi du 10 messidor subsistera. Si vous vous déterminez à approuver la résolution, puisse l'amour de la patrie faire oublier tout ce que son intérêt a de trop rigoureux. La presque unanimité de la commission vous propose d'approuver la résolution.

Chabot présente au conseil un tableau des progressions établies par la résolution; tableau duquel il résulte, que deux célibataires seroient cotisés à moitié moins que deux époux qui auroient trois enfans aux frontières & qui n'auroient pas plus de fortune.

Delalay & Sédillez combattent la résolution. L'un, parce qu'elle n'a point excepté de l'emprunt les hospices civils, qui n'ont pas même de quoi fournir aux besoins des indigens. L'autre, parce qu'elle aliène tous les cœurs, détruit la confiance, & n'est propre qu'à occasionner des vexations sans profit.

Moreau (de l'Yonne) & Dieudonné la défendent. Il faut de l'argent, disent-ils tous les deux, il en faut tout de suite. Qui doit en donner? ceux qui en ont: d'abord parce qu'ils en ont, & ensuite pour empêcher que leurs propriétés ne soient dévastées. C'est un principe incontestable que celui qui possède a plus d'intérêt de conserver que celui qui ne possède pas. Au surplus, le sacrifice qu'on leur demande n'est que momentané, & ils en seront remboursés. Ce sacrifice n'est pas tellement rigoureux, qu'ils ne puissent encore conserver de quoi se mettre à l'abri de la gêne. Il n'est point prouvé, comme on l'a dit, qu'un impôt progressif soit contraire à la constitution. Elle dit que chacun contribue en raison de ses facultés. Or, ces mots ne disent point que les contributions ne puissent être que proportionnelles. Au reste, il ne s'agit point ici de contributions ordinaires, mais d'un emprunt passager qui sera remboursé. Enfin, la loi du 10 messidor ne nous laisse point le choix des moyens, & les circonstances nous avertissent que tout retard ne peut être qu'extrêmement nuisible à la chose publique.

Huguet & Tarteyron demandent la parole.

Le conseil ferme la discussion & approuve la résolution.

Bourse du 19 thermidor.

Rente provis., 2 fr. 50 c. — Tiers consolidé, 7 fr. 88 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 70 c. — Bons $\frac{3}{4}$, ... — Bons d'arrérage, 55 fr. 75 c., 55 fr. — Action de 50 fr. de la caisse des rentiers...

A. FRANÇOIS

Jonction de
d'Alexandrie
corps russes
Séance de

Le prix de
de 15 fr. 50
et 50 fr. pour
Les Loix
distribués au
paraissent a
les remplir.
Les lettres
franc de port
neaux, n°. 4

Le roi vien
Paris suivan

Pour que
Paffermissio
objet d'éviter
leur réduction
cotée dans to
que le même
puissent remp
en payant en l
valeur primiti
pour le presen
fective), S. M
(14 thermido
aura pu s'effe
Madrid que d
pour ce tems
être organiséc
rant que, dan
tables besoins
tion pour se
numéraire, el
tant que ses
seront porteur
aura pas le mo
Au reste, c
les effets, tien
difficile toutes

Le citoyen
depuis quelqu
gouvernement
pour Cadix,